



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°41

Publié le 08 avril 2021



CABINET DU PRÉFET.....3

Direction des Sécurités - Bureau de la Réglementation de Sécurité.....3
- Arrêté préfectoral n° CAB/DS/BRS/ERP-GR-037 en date du 08 avril 2021 portant nomination des présidences des commissions d'arrondissement de sécurité incendie.....3



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Bureau de la réglementation de sécurité

Arras, le - 8 AVR. 2021

Arrêté n° CAB/DS/BRS/ERP-GR-037

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION AUX PRÉSIDENCES
DES COMMISSIONS D'ARRONDISSEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, modifié ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet du Pas-de-Calais (hors classe) - M. LE FRANC (Louis) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2020 portant renouvellement et composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°CAB/DS/BRS/ERP-GR/034 du 31 août 2020 portant nominations aux présidences des commissions d'arrondissements de sécurité incendie ;

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur de Cabinet.

Arrête

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 31 août 2020 portant nominations aux présidences des commissions d'arrondissements de sécurité incendie est abrogé et est remplacé par les dispositions du présent arrêté.

Article 2 : Les commissions de sécurité des arrondissements sont présidées par les sous-préfets.

En cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, la présidence des commissions est assurée par l'un des fonctionnaires suivants :

Commission d'arrondissement de sécurité d'ARRAS :

- M. Johann KNOP, directeur des sécurités ;
- M. Pascal SICOT, chef du bureau de la réglementation de sécurité ;
- Mme Alicia HANSE, adjointe au chef du bureau de la réglementation de sécurité ;
- Mme Laurence GRANDIN, chargée de mission au bureau de la réglementation de sécurité ;
- Mme Séverine CATTEAU, chargée des établissements recevant du public au bureau de la réglementation de sécurité ;
- Mme Tyfaine HUCHETTE, chef de la section polices administratives au bureau de la réglementation de sécurité ;
- M. Francesco PATRIGNANI, chef de la section armes au bureau de la réglementation de sécurité.

Commission d'arrondissement de sécurité de BÉTHUNE :

- M. Jean-François RAL, secrétaire général ;
- M. Louis-Joseph VANDERSTUYF, chef du bureau du cabinet, de la sécurité et des moyens
- Mme Réjane DUFOSSE, adjointe au chef du bureau du cabinet, de la sécurité et des moyens
- Mme Caroline DEWAELES, référente des établissements recevant du public au bureau du cabinet, de la sécurité et des moyens

Commission d'arrondissement de sécurité de BOULOGNE-SUR-MER :

- Mme Martine NOUGAREDE, secrétaire générale ;
- Mme Caroline LEMAITRE, chef du bureau de la sécurité et de la réglementation.

Commission d'arrondissement de sécurité de CALAIS :

- M. Jean-Marc ROESCHERT, secrétaire général ;
- Mme Nathalie LEULLIEUX, chef du bureau de la réglementation et des libertés publiques ;
- M. Yann HAMON, chef du bureau de la cohésion sociale ;
- M. Claude COUVET, adjoint à la chef du bureau de la réglementation et des libertés publiques ;
- Mme Caroline BENARD, chef du bureau de la sécurité et des affaires transmanche ;
- M. David DEVIENNE, adjoint à la chef du bureau de la sécurité et des affaires transmanche.

Commission d'arrondissement de sécurité de LENS:

- M. Jean-François ROUSSEL, secrétaire général ;
- M. Jean-Michel WIERCLOCK, chef du bureau de la sécurité et de la communication ;
- M. André LECOCQ, adjoint au chef du bureau de la sécurité et de la communication ;
- Mme Dominique COUVREUR, secrétaire administrative en charge du suivi des établissements recevant du public au sein du bureau de la sécurité et de la communication.

Commission d'arrondissement de sécurité de MONTREUIL SUR MER :

- Mme Elisabeth FROMENTIN, secrétaire générale ;
- Mme Catherine MELIUS, chef du bureau de la réglementation et de la sécurité publique ;
- Mme Francine GERME, chef du bureau des collectivités locales et de l'animation territoriale ;
- M. Jérémy COUPE, adjoint à la chef du bureau de la réglementation et de la sécurité publique.

Commission d'arrondissement de sécurité de SAINT OMER :

- M. Samuel GEST, secrétaire général ;
- Mme Adeline THOMAS, chef du pôle cabinet ;
- Mme Emma PRUDHOMME, chef du pôle développement économique durable

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet et les sous-préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,


Louis LE FRANC